



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 février 2026

N° 26.DRH.027

OBJET : Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel communal de la ville de Pertuis

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLEC et la désignation de Madame Corinne DUPQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, **Adjointes**.

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20), **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON
Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ
Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER
Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS
Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32)
Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00)
Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA
Jean Michel APPLANAT (à partir de 19h27)
Michel AUTRAN (à partir de 19h27)
Jacques BARONE (à partir de 19h27)
Nicole BLANC (jusqu'à 19h06)
Caroline DANDRE (à partir de 19h27)
Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42)
Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27)
Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Mes chers collègues,

La ville de Pertuis apporte une aide à l'association de l'Amicale du Personnel, dans sa démarche sociale, ainsi que dans ses actions au bénéfice des agents territoriaux de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale. Cette aide prend la forme d'une subvention attribuée annuellement.

Exposé des motifs

L'amicale du personnel a pour vocation de promouvoir, d'encourager et de préserver le lien social entre les agents territoriaux, actifs et retraités, de créer une dynamique de solidarité et de favoriser les rencontres entre ses membres.

L'esprit de cohésion sociale est entretenu par des offres de sorties, de spectacles, l'organisation de l'arbre de Noël, et de partenariats avec des prestataires locaux pour obtenir divers avantages.

Cette subvention de fonctionnement sera imputée sur la ligne 520-6574.

Compte tenu du nombre de plus de 300 adhérents qui augmente chaque année, la somme attribuée à l'association est fixée comme suit:

Nom du bénéficiaire	Subvention 2026
Amicale du Personnel	20 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention de l'Amicale du Personnel,

CONSIDERANT la valeur sociale et l'intérêt que présente l'activité de l'association pour la Collectivité,

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :
A L'UNANIMITE

► **APPROUVE** le versement de la subvention allouée à l'Amicale du Personnel pour l'année 2026 telle que présentée ci-dessus ;

► **DIRE** que les crédits afférents sont prévus au budget de la ville de Pertuis pour l'exercice en cours.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

La Secrétaire de séance,
Corinne DUPAQUIER



Julien DALMAS
Direction Générale des
Services
13 févr. 2026

Publié le 13 février 2026